

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3411>



PREPARATION DE LA RENTREE 2010

Lettre ouverte au Préfet de la République en Saône-et-Loire et au Président du Conseil Général de Saône-et-Loire



Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -
Publication date: lundi 22 mars 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale en Saône-et-Loire est convoqué par le Préfet ce lundi 22 mars pour examiner les mesures prévues par l'Inspecteur d'Académie en préparation de la rentrée dans les écoles et collèges du département. Ce CDEN ne pourra pas se réunir, faute de quorum. En effet les représentants des personnels ont décidé de ne pas siéger et souhaitent porter à votre connaissance la lettre ouverte ci-dessous.



Monsieur le Préfet de la République en Saône-et-Loire,

Monsieur le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire,

Nous, représentants des personnels, refusons de participer au Conseil Départemental de l'Education Nationale convoqué par Monsieur le Préfet ce lundi 22 mars.

Nous souhaitons ainsi manifester notre vive opposition aux mesures présentées dans cette instance qui auront pour effet de dégrader de nouveau le service public d'éducation dans les écoles et les collèges de Saône et Loire :

- Dans les écoles, où les effectifs sont parfaitement stables, 3 retraits de postes sont prévus au titre de la démographie et seulement 10 postes sont attribués par le Rectorat pour compenser la disparition des stages filés (soit 29 ETP utilisés pour mettre en œuvre les décharges de direction). Ce déficit de dotation aura pour conséquences la fermeture de plus de 40 classes, une dégradation des conditions d'accueil et de travail pour les élèves, des répartitions trop souvent en multi-niveaux, l'insuffisance de moyens pour les remplacements, une baisse de l'accueil pour les plus petits...

- Dans les collèges, l'augmentation des effectifs (157 élèves de plus) se soldera par le retrait d'un poste avec pour conséquence l'augmentation des effectifs de classe et l'impossibilité d'assurer partout les enseignements réglementaires.

Nous dénonçons de plus la réforme des concours de recrutement des professeurs qui réduira leur formation professionnelle et les contraindra à assurer à la rentrée un service complet d'enseignement dès leur prise de fonction, sans avoir bénéficié auparavant d'aucune formation ni expérience pédagogiques.

Enfin, nous demandons à l'Etat et au Conseil Général de trouver une solution pour maintenir les Centres d'Information et d'Orientation dans leurs sites actuels et pour leur garantir les moyens nécessaires à leur fonctionnement : la fermeture de 5 CIO départementaux est inacceptable, elle se traduirait par l'impossibilité d'accéder au service gratuit de l'orientation pour la plupart des usagers éloignés des villes d'Autun et de Macon, où subsisteraient les deux seuls CIO restants.





Fédération Syndicale Unitaire